

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
au Ministre d'État de la Principauté de Monaco*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 20 mars 1952.

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 22 janvier, par laquelle vous me faites savoir que le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco est disposé à conclure avec le Gouvernement du Canada un accord conçu dans les termes suivants:

(Voir Note N° 1)

"Les sujets de la Principauté de Monaco.....l'ordre public."

Le Gouvernement canadien agréé les dispositions précitées et je suis autorisé à vous confirmer que votre note et la présente réponse constituent un accord entre les deux gouvernements, qui entrera en vigueur le 15 avril 1952.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma haute considération.

*Le Secrétaire d'État aux Affaires
extérieures,*

L. B. PEARSON.